

**DÉVELOPPEMENT DE LA STRATÉGIE DU GROUPE PRINCIPAL DU MOUVEMENT SUN : ÉQUIPES
SPÉCIALES THÉMATIQUES
14 mai 2012 : Secrétariat du Mouvement SUN**

- 1) L'une des principales décisions prises lors de la première réunion du Groupe Principal du Mouvement SUN (10 avril 2012) a été de déterminer une stratégie réaliste, articulée autour de priorités et axée sur des résultats, la Feuille de route révisée, pour le Mouvement SUN.
- 2) Cette **Stratégie du Mouvement SUN** définira une approche cohérente, ainsi que des priorités, pour l'ensemble des éléments du Mouvement SUN. La version préliminaire de la Stratégie sera élaborée par le Secrétariat, en collaboration avec les réseaux SUN. La Stratégie sera approuvée par le Groupe Principal. Le Secrétariat propose que la Stratégie intègre les composantes suivantes : (a) les principes d'engagement convenus par les Pays SUN dans leur effort pour renforcer la nutrition et aligner les ressources et stratégies externes sur le but commun et les objectifs spécifiques du Mouvement, (b) les principes d'engagement pour participer aux Réseaux de parties prenantes SUN, (c) les actions prioritaires, les jalons importants et un calendrier d'obtention des résultats fixés, (d) un cadre de responsabilisation assorti d'indicateurs de performance clés permettant de surveiller les avancées réalisées par le Mouvement, (e) une approche du plaidoyer et de la communication qui vise l'engagement politique et la communication des résultats, (f) une démarche concernant la mobilisation de ressources pour le Mouvement SUN comprenant des objectifs en termes de suivi des contributions des donateurs. Les mécanismes permettant de relier les différents éléments du Mouvement seront décrits. Le Secrétariat préparera également un projet de Manifeste pour le **Groupe Principal**, afin d'exposer les plans spécifiques pour le Groupe Principal, en lien avec la Stratégie.
- 3) Le Secrétariat du Mouvement SUN a été invité à proposer des modalités de travail du Groupe Principal sur les thèmes principaux de cette stratégie, notamment :
 - Tisser un cadre de responsabilisation et de résultats solide ;
 - Documenter et partager les meilleures pratiques, notamment entre les pays et les parties prenantes ;
 - Justifier le rapport coût-efficacité de la nutrition ;
 - Réaliser un suivi des financements et des investissements ;
 - Garantir que l'accent soit placé sur a) la dimension du genre et b) l'autonomisation des femmes dans les politiques et actions visant à renforcer la nutrition ;
 - Plaider en faveur de la mobilisation de ressources nationales et internationales pour la nutrition.
- 4) Le présent document définit le processus d'engagement des membres du Groupe Principal dans le développement des six thèmes de la Stratégie du Mouvement SUN. Le Secrétariat propose que les membres du Groupe Principal prennent part aux six Équipes Spéciales du Groupe Principal (ESGP) devant être formées autour des six thèmes précédemment identifiés. Le présent document définit le processus d'engagement des membres du Groupe Principal au sein des ESGP. Il comprend six notes conceptuelles assorties de questions clés visant à encourager l'adoption d'une orientation stratégique au sein des Équipes Spéciales : elles n'entendent en aucun cas restreindre la portée ni les modalités de travail de chaque ESGP.

- 5) Il est proposé que six téléconférences aient lieu, une pour chaque thème d'ESGP. L'objectif des téléconférences consiste à aider les membres du Groupe Principal à contribuer au développement de la stratégie du Mouvement SUN autour des thèmes spécifiques. Les membres du Groupe Principal sont invités à participer à une ou plusieurs conférences thématiques des ESGP, conjointement aux Facilitateurs du Réseau SUN, à certains Points Focaux des Pays SUN et au Coordinateur SUN.
- 6) Les téléconférences seront programmées pendant la semaine du 11 au 15 juin et organisées par le Secrétariat du Mouvement SUN. Les notes conceptuelles seront communiquées aux Facilitateurs du Réseau et aux Points Focaux nationaux, avant l'appel à contributions. Le Secrétariat préparera des notes conceptuelles révisées pour les téléconférences de juin, à partir des commentaires reçus au préalable. Les résultats des téléconférences guideront l'élaboration de la Stratégie SUN d'ensemble.
- 7) La Stratégie (qui fera également office de Feuille de route SUN révisée) sera développée dans les mois à venir, avec une consultation maximale de l'ensemble des parties prenantes. La direction qui sera prise par le Mouvement SUN dépend de la solidité du leadership du Groupe Principal. Afin de souligner l'engagement personnel et professionnel des membres du Groupe Principal, il est proposé que la Stratégie SUN comprenne un **Manifeste** pour le Groupe Principal. Ce **Manifeste** se composerait d'une série d'engagements définis par le Groupe Principal, à respecter tout au long de l'exercice de son mandat. La Stratégie SUN sera révisée par le Groupe Principal lors de sa deuxième réunion, qui se tiendra en septembre 2012, et présentée lors de la Réunion de haut niveau du Mouvement SUN lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies, en parallèle au Rapport détaillant les progrès réalisés par le Mouvement SUN en 2012.
- 8) Nous serions reconnaissants aux membres du Groupe Principal d'indiquer au Coordinateur et au Secrétariat :
- L'ESGP à laquelle ils souhaitent prendre part ;
 - Leur disponibilité lors de la semaine du 11 au 15 juin ;
 - Le nom d'un contact opérationnel chevronné avec lequel nous pourrions coopérer de manière plus fréquente.

Domaine thématique 1 : Surveillance et résultats - Vers un Cadre de responsabilisation

Questions clés :

- Comment le Groupe Principal peut-il garantir que l'ensemble des parties prenantes du Mouvement SUN, y compris les Pays SUN, respectent les principes du Mouvement ?
- Quels sont les indicateurs de performances clés prioritaires pour garantir une responsabilité mutuelle ?
- Quels sont les mécanismes nécessaires pour garantir que les exigences en matière de reddition de comptes sont « peu contraignantes », qu'elles font l'objet d'une appropriation par le pays et qu'elles sont cohérentes ?
- Comment est-il possible de relier les progrès réalisés concernant les processus SUN et les résultats en termes de nutrition ?

1.1 Le Mouvement SUN exige un suivi des résultats et une surveillance robustes, afin de garantir la responsabilité, d'augmenter la coordination du soutien et d'encourager un plus grand leadership de la part de l'ensemble des parties prenantes.

1.2 L'obligation de rendre compte concernant les actions visant à améliorer la nutrition incombe aux gouvernements et à trois organismes intergouvernementaux- le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA), l'Assemblée Mondiale de la Santé et le Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies. Les parties prenantes du Mouvement se sont engagées à harmoniser leur soutien aux Pays SUN.

1.3 Les principes fondamentaux du Mouvement SUN se basent sur : **l'effort collectif** pour soutenir les pays lors de leur investissement dans des politiques et des actions qui réduiront la faim et la sous-nutrition ; les **efforts menés par les pays** sous la forme d'un soutien harmonisé et aligné ; une approche **inclusive** prenant la forme d'un partenariat multi-acteurs, réunissant un large éventail de parties prenantes du pays et des partenaires internationaux multiples ; la **promotion d'interventions visant spécifiquement la nutrition et de stratégies sectorielles contribuant à la nutrition** dans les secteurs tels que l'agriculture, l'eau et l'assainissement, l'éducation, la protection sociale, l'emploi et la gouvernance locale ; **l'autonomisation des femmes** comme élément crucial des politiques et des actions pour renforcer la nutrition ; et la **responsabilité mutuelle**, par le biais du suivi des résultats mesurables et de la définition de principes d'engagement.

1.4 **Les Pays SUN et les groupes de parties prenantes** souhaitent également définir des indicateurs de performances clés afin d'évaluer les progrès et d'identifier les besoins à couvrir. Bien que certains de ces indicateurs de performances clés aient déjà été définis, d'autres exigent encore d'être affinés. Des systèmes efficaces de surveillance et de reddition de comptes, et d'évaluation des résultats, doivent être développés pour les Pays SUN ; ils doivent faire l'objet d'une appropriation par les pays et être spécifiques à ces derniers, tout en étant cohérents avec les processus de surveillance et de reddition de comptes mondiaux. Les systèmes de surveillance et de reddition de comptes sont également nécessaires pour d'autres parties prenantes du Mouvement, y compris les Réseaux et le Secrétariat SUN.

- 1.5 Le **Cadre de responsabilisation** pour le Mouvement SUN établira la responsabilité collective de l'ensemble des parties engagées dans le Mouvement SUN, ainsi que la responsabilité spécifique des différentes parties prenantes ; de plus, il confirmera les domaines dont est responsable le Groupe Principal. La surveillance des progrès se basera sur : a) des indicateurs définis par les pays, qui intégreront des indicateurs liés à l'exécution, aux résultats et aux impacts et b) des indicateurs de processus concertés pour le Mouvement. Le Cadre de responsabilisation permettra une analyse comparative entre pays et permettra aux parties prenantes du Mouvement de mieux planifier et prioriser les domaines dans lesquels elles apporteront leur soutien.
- 1.6 Le Cadre de responsabilisation **devrait encourager la coordination du soutien, l'alignement sur les plans nationaux, ainsi que l'identification des lacunes**. Il devra être léger, fonctionnel, utilisable et transparent. Ses objectifs sont les suivants : a) Permettre aux décideurs des Pays SUN et aux groupes de parties prenantes d'évaluer l'état d'avancement des actions visant à renforcer la nutrition et de prendre des mesures adaptées pour faire face aux problèmes et améliorer les résultats ; b) Permettre au Groupe Principal d'évaluer les progrès effectués et de prendre des mesures adaptées au niveau mondial ; c) Permettre à l'ensemble des parties prenantes d'opérer dans un environnement de responsabilité mutuelle et d) Permettre à l'ensemble des parties prenantes de mieux appréhender le partage des enseignements tirés des processus SUN, afin de mieux contribuer à réduire la sous-nutrition.
- 1.7 Le Cadre de responsabilisation **pourrait être utilisé selon les modalités suivantes** : a) pour encourager la responsabilité mutuelle entre les Pays SUN et les réseaux de parties prenantes, lors de l'établissement de processus pour aider au renforcement des plans nationaux, b) pour améliorer la communication entre les Pays SUN et les Réseaux, c) pour aider les parties prenantes à relever les lacunes en termes de ressources et convenir de stratégies pour les combler, d) pour établir les répercussions différenciées de la malnutrition sur les hommes et les femmes, et le degré d'autonomisation des femmes par le biais d'actions pour améliorer la nutrition, et e) pour identifier les manières selon lesquelles les réponses aux problèmes et aux opportunités varient avec le temps. Afin de concourir à la responsabilité globale du Mouvement, le Cadre devrait, idéalement, inclure les informations relatives aux progrès réalisés par les Réseaux et le Secrétariat, ainsi qu'une compilation des processus menés dans les Pays SUN (tels que les points focaux nationaux, les plates-formes multi-acteurs, les animateurs des donateurs, ainsi que les systèmes de planification, coûts et mise en œuvre).

Domaine thématique 2 : Meilleures pratiques

Questions clés :

- Quelles sont les actions prioritaires pour le Mouvement SUN en lien avec les meilleures pratiques susceptibles de contribuer à atteindre des résultats mesurables en matière de nutrition lors des 2 prochaines années ?
- Quels exemples spécifiques d'expériences et de meilleures pratiques dans les pays, pouvant être partagés, peuvent être identifiés ?
- Quels sont les domaines émergents de la nutrition dont le partage des expériences et des connaissances des meilleures pratiques peuvent le plus contribuer à renforcer la nutrition dans les pays, lors des 2 prochaines années ?
- Comment les meilleures pratiques peuvent-elles être intégrées aux activités SUN à l'échelle nationale et mondiale, de sorte à respecter les principes de l'appropriation nationale et de l'alignement de l'aide externe sur les priorités et systèmes nationaux ?

2.1 Le partage des expériences constitue une requête fréquente de la part des pays œuvrant à renforcer la nutrition. Cette Équipe Spéciale se concentrera sur l'identification et le collationnement des meilleures pratiques des autres pays et des groupes de parties prenantes. Elle garantira que les expériences sont partagées afin de promouvoir des résultats livrables en termes d'amélioration de la nutrition des enfants et de leurs familles.

2.2 Les Pays SUN s'engagent dans des processus concluants pour renforcer la nutrition à l'échelle nationale. Ceci inclut le développement de programmes fondés sur des principes et chiffrés ; la création de solides structures de facilitation multisectorielles et multi-acteurs ; l'adoption d'approches unifiées de l'inventaire de la nutrition et de l'analyse de la situation, identifiant les lacunes et les opportunités ; le développement de cadres de résultats assortis d'indicateurs, ainsi que de systèmes de surveillance et d'évaluation des impacts. Ils veulent apprendre de l'expérience des autres Pays SUN et des groupes de parties prenantes – les donateurs, les entreprises, la société civile, les N.U. et le monde universitaire – en aidant les pays à renforcer la nutrition.

2.3 Les Pays SUN ont également indiqué qu'ils bénéficieraient grandement d'un meilleur accès aux informations scientifiques dans les domaines clés : l'efficacité des interventions visant spécifiquement la nutrition, les approches les plus efficaces du renforcement à grande échelle et l'impact des différentes stratégies pour un développement contribuant à la nutrition. Les informations, les connaissances et l'expertise sur ces thèmes sont générées par diverses organisations universitaires, gouvernementales et non gouvernementales. Cependant, les analyses sont souvent incomplètes et difficiles d'accès. Le Mouvement SUN encouragera les parties prenantes à générer ce savoir-faire pour le rendre accessible, en se concentrant sur des actions menant à des résultats mesurables en termes de nutrition.

2.4 Le Mouvement SUN peut jouer un rôle pour aider à recueillir des expériences de processus concluants dans le renforcement de la nutrition. Il peut également jouer un rôle dans la synthèse des informations provenant des autres sources concernant les principaux domaines émergents de la nutrition, en se concentrant sur les éléments factuels, en identifiant les lacunes et en accentuant la voie à suivre. Dans l'esprit du Mouvement SUN, l'accent est mis sur la

réponse aux demandes provenant des pays pour des informations et des connaissances les aidant à renforcer la nutrition et présenter les résultats.

Domaine thématique 3 : Démontrer les avantages de l'investissement dans la nutrition

Questions clés :

- Quelles sont les actions et informations prioritaires nécessaires pour démontrer le bien-fondé de l'investissement ?
- Comment démontrer au mieux le bien-fondé de l'investissement dans un développement contribuant à la nutrition ?
- Comment associer la démonstration des avantages de l'investissement à une orientation sur le genre et les résultats ?

- 3.1** L'importance de souligner le bien-fondé de l'investissement dans la nutrition en impliquant les Gouvernements et les autres parties prenantes a été mis en évidence par le Groupe Principal. Le Groupe a souligné qu'il est essentiel de comprendre le renforcement de la nutrition comme un investissement et non pas comme un coût pour obtenir des engagements politiques, ainsi qu'une implication durable.
- 3.2** L'argumentaire en faveur de l'investissement servira de base au développement d'une stratégie à long terme de mobilisation des ressources pour le Mouvement SUN. Il doit être solide, convaincant, tenir compte de la dimension du genre, être orienté vers les résultats et être accessible aux Pays SUN ainsi qu'aux parties prenantes du Mouvement. Il constituera pour les décideurs des Pays SUN et les groupes de parties prenantes un outil pour convaincre les Gouvernements de s'engager et de donner la priorité aux investissements assortis de résultats optimaux.
- 3.3** Les avantages financiers du renforcement de la nutrition ont été résumés dans le Cadre pour le renforcement de la nutrition, publié par la Banque Mondiale en avril 2010. Il s'appuie sur une recherche menée par la Banque Mondiale, ayant démontré que les investissements fructueux dans les interventions directes en matière de nutrition découlent sur une croissance estimée à 2-3 % de la richesse économique des pays en développement. Les calculs ont été effectués en traduisant les conséquences des interventions visant spécifiquement la nutrition en termes de réduction des niveaux de mortalité et de morbidité, et d'augmentation du niveau d'instruction. Les implications financières de ces résultats, en termes de réduction de la demande de soins de santé et d'augmentation de la productivité des individus, ont ensuite été utilisées pour estimer l'impact des interventions sur la croissance économique.
- 3.4** Le coût global du renforcement de 13 interventions visant spécifiquement la nutrition portant sur des enfants de moins de deux ans de 36 pays les plus gravement touchés par la sous-nutrition a également été calculé par la Banque Mondiale. Le coût total a été estimé à près de 11,8 milliards de dollars annuels à la fin de la mise en œuvre totale, dont il a été supposé que les ménages affectés les plus aisés pourraient couvrir environ 1,5 milliard de dollars des frais connexes à l'alimentation, (par le biais d'achats supplémentaires sur le marché). Ceci reviendrait à devoir financer par d'autres sources les 10,3 milliards de dollars restants.
- 3.5** L'intérêt d'investir dans des politiques intégrant les déterminants de la malnutrition dans l'agriculture, l'emploi, la protection sociale et l'éducation est moins clair. La rentabilité de ces politiques n'a pas non plus encore été estimée. L'estimation de l'investissement et des coûts du développement contribuant à la nutrition en termes monétaires exacts pourrait s'avérer

extrêmement difficile. Cependant, des outils ou des techniques génériques pourraient être partagés avec les Pays SUN, afin de leur permettre de démontrer clairement le bien-fondé de l'investissement dans des politiques de développement contribuant à la nutrition.

3.6 Le Cadre SUN se base sur le Mouvement pour le renforcement de la nutrition. Un argumentaire solide en faveur des investissements, incluant les politiques contribuant à la nutrition est désormais nécessaire pour la Stratégie SUN. Cet argumentaire doit pouvoir être facilement communiqué, notamment aux Gouvernements qui doivent prendre de difficiles décisions concernant les priorités d'investissement dans un environnement économiques difficile. Il sera relié aux autres domaines thématiques clés concernant les Meilleures Pratiques pour renforcer la nutrition, les approches de la nutrition tenant compte de la dimension du genre et le plaidoyer en faveur du Mouvement SUN.

Domaine thématique 4 : Suivi des financements

Questions clés :

- Quelles sont les actions que doivent mettre en œuvre en priorité les Pays SUN et les groupes de parties prenantes pour (a) planifier et réaliser un suivi de leurs investissements dans la nutrition, et (b) développer des stratégies de plaidoyer afin d'encourager la responsabilité ?
- Quels sont les principaux défis liés au suivi des investissements, notamment dans le domaine des initiatives de développement contribuant à la nutrition ?
- De quel type de soutien les Pays SUN ont-ils besoin pour renforcer leurs propres systèmes de suivi financier nationaux et pour les aider à augmenter leurs propres investissements nationaux ?
- Quelles sont les connaissances et les meilleures pratiques en matière de suivi financier pouvant être identifiées et partagées par les Pays SUN ainsi que par les autres groupes de parties prenantes du Mouvement SUN ?
- Comment les flux d'investissements, y compris ceux provenant des gouvernements, des donateurs, de la société civile et des entreprises, peuvent-ils à la fois faire l'objet d'un suivi puis être reliés aux résultats ventilés par sexe en matière de nutrition ?

4.1 Le suivi et l'évaluation de l'impact des financements en faveur de la nutrition sont essentiels pour mobiliser des ressources pour la nutrition de manière fructueuse. Le Groupe Principal a convenu que l'existence de systèmes de suivi des financements cohérents et transparents est cruciale pour le développement d'une stratégie de mobilisation des ressources à long terme, afin de renforcer la nutrition. Le travail de suivi des financements en faveur de la nutrition devrait être relié aux autres thèmes, tels que : (a) la justification du bien-fondé de l'investissement dans la nutrition, (b) une approche de la politique de nutrition tenant compte de la dimension du genre et (c) l'orientation vers les résultats.

4.2 La mobilisation des ressources est l'une des priorités du Groupe Principal, ainsi qu'une préoccupation majeure du Mouvement SUN. L'attention portée à la nutrition et à son importante contribution à l'amélioration du capital humain et au développement économique a connu une augmentation significative lors de ces dernières années. Il n'apparaît pas clairement si cette attention accrue a généré une augmentation des ressources financières consacrées à la nutrition. Ceci est en grande partie dû à l'absence de systèmes cohérents, compatibles et transparents permettant d'assurer le suivi des ressources financières affectées à la nutrition.

4.3 La stratégie SUN comprendra une section sur la mobilisation des ressources et le suivi des financements. Elle visera à aider les Pays SUN et les parties prenantes à réaliser un suivi de leurs propres investissements et à relier ces derniers à un système global cohérent.

4.4 Les Pays SUN développent leurs propres systèmes de suivi des financements en faveur de la nutrition. Les gouvernements des donateurs disposent également de systèmes en place pour assurer un suivi de leurs dépenses individuelles. Un accent croissant est placé sur les financements basés sur les résultats renforçant le lien entre financements et résultats. Des difficultés se posent en termes de définition lorsque l'on essaie de spécifier la part de ressources affectées à la nutrition dans les budgets consacrés à l'agriculture, la santé et la protection sociale. Des défis similaires se présentent au moment d'attribuer les résultats à des investissements spécifiques.

- 4.5** Les parties prenantes du Mouvement SUN aident les Pays SUN à augmenter leurs investissements dans la nutrition et à définir des stratégies de plaidoyer encourageant la responsabilité. Elles entendent garantir que les systèmes de suivi nationaux soient complétés par ceux en cours d'établissement par les partisans du Mouvement SUN des différents groupes de parties prenantes.
- 4.6** Le Groupe Principal a donné la priorité au suivi des aides financières en faveur de la nutrition en tant que moyen permettant d'augmenter la transparence, l'alignement et la cohérence des investissements dans la nutrition. Un système de suivi financier concerté permettra aux membres du Groupe Principal d'identifier les lacunes en termes de financements et recueillera les données de base sur les meilleurs rendements de ces investissements.

Domaine thématique 5 : Garantir que l'accent soit placé sur a) la dimension du genre et b) l'autonomisation des femmes dans les politiques et actions visant à renforcer la nutrition.

Questions clés :

- Quelles sont les actions prioritaires pour le Mouvement SUN, en lien avec l'autonomisation des femmes et susceptibles de déboucher sur des résultats mesurables en matière de nutrition lors des 2 prochaines années ?
- Quels sont les exemples pays spécifiques pouvant être identifiés à des exemples d'actions reliant l'autonomisation des femmes à l'amélioration des résultats en termes de nutrition ?
- Quelles sont les opportunités majeures en termes de plaidoyer et de communication pour souligner le rôle clé de l'autonomisation des femmes pour une bonne nutrition parmi les différents groupes de parties prenantes lors des 2 prochaines années ?

5.1 La dimension du genre intégrée dans les politiques et les actions pour renforcer la nutrition doit être comprise à tout moment par le biais d'une analyse de leurs répercussions différenciées sur les hommes et les femmes [en raison des rôles différents qu'ils jouent, par exemple, dans la production d'aliments, la propriété foncière et au sein du foyer]. L'autonomisation des femmes en tant qu'acteurs du changement est essentielle dans la résolution des problèmes liés à la nutrition.

5.2 Le Groupe Principal se concentrera sur ces domaines afin de garantir que ces thèmes soient présents dans l'ensemble des stratégies, des discours et des actions des Réseaux SUN, qui seront incorporés à la stratégie d'ensemble du Mouvement SUN.

5.3 Les femmes sont plus vulnérables à la sous-nutrition que les hommes d'un point de vue physiologique. Elles sont plus susceptibles de souffrir (et de mourir) de carences nutritives, telles que l'anémie, tandis que leurs besoins en nutriments augmentent lors des périodes critiques que sont la grossesse et l'allaitement. La situation nutritionnelle d'une femme est fortement associée à la nutrition et à la santé de ses enfants. Les femmes connaissant un retard de croissance ont des bébés plus petits, en moins bonne santé, qui grandissent moins bien et deviennent des adultes souffrant d'un retard de croissance. Les femmes sont particulièrement vulnérables en temps de crise. Les études ont montré qu'en cas d'augmentation des prix alimentaires, ce sont les femmes qui réduisent d'abord ce qu'elles mangent et limitent la variété de leur alimentation.

5.4 Les femmes ont un double rôle à jouer dans la production et la fourniture d'aliments pour leurs familles. Elles sont impliquées dans la production agricole : elles cultivent, transforment et conservent les aliments. Elles sont également principalement responsables de l'achat des aliments, de la préparation des repas et de l'alimentation des enfants. Cependant, bien que les femmes représentent l'essentiel de la main d'œuvre employée dans l'agriculture, elles disposent d'un contrôle ou d'un accès limité sur les principales ressources, y compris la terre, le crédit, les services de vulgarisation agricole, les intrants et le transport. Les femmes privées d'éducation, disposant d'une position économique inférieure et d'une lourde charge de travail disposent de moins de temps et un accès limité aux connaissances et aux ressources. Elles sont moins susceptibles d'allaiter exclusivement au sein et d'encourager la reprise de l'allaitement des enfants malades. Elles ne disposent pas du temps, et parfois, des compétences pour

préparer des repas nutritifs et variés. Les études ont montré une corrélation claire entre le niveau d'éducation reçu par une femme et la nutrition de son enfant.

- 5.5** L'autonomisation des femmes engendre des réductions fortes et mesurables des cas de retard de croissance chez les enfants. Un projet mené au Bangladesh a démontré que la réduction des disparités entre hommes et femmes avait permis de réduire les cas de retard de croissance bien plus encore que l'amélioration de l'alimentation des femmes et des enfants. Selon les estimations, si les femmes et les hommes bénéficiaient d'un statut égal en Asie du Sud, les autres facteurs connexes demeurant inchangés, le pourcentage d'enfants en insuffisance pondérale diminuerait de 13 points de pourcentage (de 46 % à 33 %), ce qui représente une diminution de 13,4 millions d'enfants.

Domaine thématique 6 : Plaidoyer et communication

Questions clés :

- Quels sont les objectifs du Mouvement SUN en termes de nutrition ? Quels seront les accomplissements lors des 2 prochaines années ? Comment les informations relatives aux objectifs et aux accomplissements peuvent-elles être utilisées pour le plaidoyer ?
- Quels sont les messages clés mondiaux et spécifiques prioritaires des différents Réseaux SUN ?
- Comment le Groupe Principal et les Réseaux SUN peuvent-ils servir au mieux le plaidoyer et la communication au sein des Pays SUN ?

6.1 Les Réseaux SUN développent leurs propres stratégies de recueil du soutien pour renforcer la nutrition, qui seront incorporées à la stratégie d'ensemble du Mouvement SUN. Il est important que ces programmes soulignent les actions et les opportunités en matière de plaidoyer et de communications pour les différents groupes de parties prenantes.

6.2 Le Mouvement SUN est en train de passer d'une stratégie axée sur la construction d'un mouvement politique inclusif et collectif à la démonstration de résultats et progrès mesurables dans le renforcement de la nutrition. Le plaidoyer et la communication jouent un rôle de catalyseur au sein du Mouvement SUN, en alignant les pays, les parties prenantes de la nutrition et les leaders mondiaux autour de buts communs, et en leur fournissant les ressources nécessaires, ainsi qu'un appel à l'action, afin d'orienter la nutrition comme un élément essentiel pour réaliser des avancées mondiales durables dans le domaine de la santé et du développement. Les efforts de plaidoyer et de communication du Mouvement SUN devront être de plus en plus liés aux résultats au niveau national.

6.3 Un programme de plaidoyer et de communication est développé pour le Mouvement SUN. L'approche stratégique vise à accomplir quatre buts principaux : (1) Accroître la compréhension du Mouvement SUN ainsi que les opportunités d'amélioration de la nutrition maternelle et infantile chez les principaux publics au niveau mondial ; (2) Renforcer la coordination et la cohésion entre les partenaires SUN ; (3) Encourager un environnement propice à l'investissement, aux partenariats et aux politiques en termes de nutrition ; et (4) Engager de nouveaux acteurs dans les efforts mondiaux en matière de nutrition.

6.4 Les efforts de plaidoyer du Mouvement SUN viseront principalement à renforcer l'engagement politique, influencer les politiques publiques et l'affectation des ressources en faveur du renforcement de la nutrition. Plusieurs médias sociaux seront utilisés pour influencer les décideurs des institutions et sphères politiques, économiques et sociales. Les principaux événements de plaidoyer seront identifiés à l'échelle mondiale et dans les pays. Les Pays SUN seront soutenus dans leurs propres efforts de plaidoyer, à l'aide des boîtes à outils pertinentes. La communication SUN sera améliorée en interne et avec les acteurs externes. L'accent sera placé sur le partage des expériences et des meilleures pratiques provenant à la fois des Pays SUN mais aussi des Réseaux SUN. L'un des principaux rôles de la communication du Mouvement SUN consistera à communiquer sur les développements intervenant au niveau du processus du Mouvement SUN et à détailler comment ceci se traduit par des progrès mesurables.

6.5 L'ensemble des parties prenantes de SUN ont un rôle à jouer dans l'influence et la communication avec leurs propres Réseaux. Le Secrétariat SUN établira un groupe de communication et plaidoyer, qui inclura des parties prenantes des Pays SUN, chacun des Réseaux, ainsi que le Groupe Principal, afin d'apporter des orientations et d'échanger des idées en ce qui concerne les efforts de plaidoyer et de communication visant à renforcer la nutrition.